

<b>Zeitschrift:</b>	Schweizer Soldat : Monatszeitschrift für Armee und Kader mit FHD-Zeitung
<b>Herausgeber:</b>	Verlagsgenossenschaft Schweizer Soldat
<b>Band:</b>	7 (1931-1932)
<b>Heft:</b>	5
 <b>Artikel:</b>	Vieux souvenirs
<b>Autor:</b>	[s.n.]
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-705609">https://doi.org/10.5169/seals-705609</a>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 22.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

ces jeunes-gens en quittant leur foyer, pour accomplir leur devoir et répondre à l'appel de ceux qui les ont choisis pour devenir à leur tour des chefs, ces jeunes-gens ont pour la plupart perdu leur travail par le fait de leur départ.

Oui, il est nécessaire de sonder enfin la plaie et d'en déterminer toute la gravité; la situation devient de plus en plus tendue, le recrutement des cadres dans notre armée est actuellement pour ses dirigeants un problème, et non des moindres. L'affairisme odieux de certains industriels que, en politique, ne sont souvent que de vulgaires démagogues sans scrupule, tient de près les tendances inavouables de ceux qui, sous prétexte de pacifisme, veulent la chute de l'armée et n'emploient, pour atteindre leur but, que des moyens dont tout patriote réprouve la lâcheté.

Notre armée compte actuellement environ 35,000 sous-officiers, chaque année les diverses écoles en forment 5000 — ces chiffres énoncés sous toute réserve —, il serait curieux d'obtenir par une statistique précise le chiffre exact des hommes qui répondent à leur ordre de marche sans faire une demande de dispense à la base de laquelle le renvoi pur et simple par l'employeur est notifié en toutes lettres.

On serait certes étonné du résultat obtenu et on se rendrait beaucoup mieux compte des progrès réalisés par le danger qui nous menace.

Il serait désastreux de ne pas se rendre à l'évidence et prétendre que cet état de choses a toujours existé et que les moyens d'action pour enrayer sa marche sont inexistant; il est grand temps au contraire de donner à l'armée le moyen de protéger ses cadres, car un jour viendra où il sera impossible au jeune soldat de servir simultanément son idéal patriotique et les réalités matérielles de la vie économique.

La loi sur l'organisation militaire prévoit que tout homme est tenu d'accepter un grade, un soldat peut être par conséquent obligé sous peine de punition, à devenir sous-officier, qu'il le veuille ou non, mais rien ne le garantit contre les risques de perdre sa situation civile; l'anomalie est frappante et n'y aurait-il pas lieu d'ajouter à cette loi sur l'organisation militaire le droit de recours contre les employeurs soucieux ayant tout d'assurer leur bien-être aux dépens de la défense des intérêts de leur pays?

Quiconque n'accomplit pas ses devoirs militaires viole cette œuvre splendide de notre démocratie qu'est la Constitution; va-t-on laisser plus longtemps des profiteurs de bas étage enseigner à nos jeunes gens la manière de la mépriser?

Non, les sacrifices qu'a consentis la Confédération pour le bien de l'armée, le travail intensif qu'ont fourni ses chefs depuis la votation du 3 novembre 1907 pour la transformation et l'amélioration d'un régime qui ne donnait plus entière satisfaction, portent à l'heure actuelle des fruits qu'on ne saurait laisser s'altérer sous les yeux de ceux qui inconsciemment peut-être — il y a des inconscients partout — privent l'armée de forces jeunes et nouvelles.

Le sous-officier est à la troupe ce que la plume est à l'écrivain; donnons-nous donc le pouvoir de sévir contre quiconque nuit volontairement à la formation des cadres de nos unités militaires.

De tout temps l'histoire de l'armée s'est confondue avec celle de la nation et loin de la considérer comme achevée, préparons-nous au contraire à en suivre l'évolution qui est la seule preuve de notre force et de notre vitalité.

E. N.

## Vieux souvenirs.

### La démocratie dans l'armée.

Un fourrier, consultant ses archives, nous communique l'état nominatif des services spéciaux au cours de répétition de 1908, au Fort de Dailly. En voici un extrait:

*Chef de cuisine:* Sergent D., marchand de légumes à Genève.

*Aides de cuisine:* can. M., commis pharmacien à Neuchâtel, can. H., ingénieur à Zurich, can. B., batelier à la Tour-de-Peilz, can. J., étudiant en théologie à Lausanne.

*Planton de poste:* appté N., professeur à l'Université de Lausanne.

Imaginez-vous, chers lecteurs, cette cuisine où sont réunis un marchand de légumes, un pharmacien, un ingénieur, un batelier et un étudiant en théologie!

Le tableau est délicieusement suggestif et quel « rata » cela devait donner! Un batelier pour la... flotte, un ingénieur pour les... pommes de terre, un pharmacien pour la... sauce et un étudiant en théologie pour bénir le tout!

O, poésie!

### Entre gradés.

Pendant la guerre de l'indépendance en Amérique, un caporal donnait des ordres à ses soldats au sujet d'une grosse poutre qu'ils s'efforçaient de porter. Le poids était presque trop fort pour eux et la voix du caporal se faisait entendre assez souvent: « Aillons, en avant! tirez! tirez! » Un officier, sans uniforme, passant en ce moment, demanda au commandant pourquoi il n'a aidait pas à ses hommes. Celui-ci retourna avec la majesté d'un empereur et dit: — Monsieur, je suis caporal!

— Ah! vous êtes caporal! Vous êtes caporal? reprit l'officier, je ne m'en suis pas aperçu.

Puis ôtant son chapeau:

— Je vous fais mes excuses, monsieur le caporal.

Ensuite l'officier descendit de cheval et se mettant à l'œuvre, il aida jusqu'à la fin, sans s'inquiéter de la sueur qui coulait à grosses gouttes de son front. Quand la poutre fut mise à sa place, il se tourna vers le jeune commandant:

— Monsieur le caporal, quand vous aurez un autre travail de ce genre à faire et que les hommes vous manqueront, envoyez chercher le général Washington. C'était lui, en effet.

### Petites nouvelles.

Il paraît actuellement certain qu'un jeune ingénieur français, A. Ferrier, attaché présentement aux services de la marine, a trouvé la formule d'un carburant de sécurité à l'usage des avions; ce qui revient à dire que ceux-ci ne courront désormais plus le risque de prendre feu en l'air et de venir s'écraser sur le sol avec pilotes et passagers voués à une mort aussi atroce que rapide.

Si notre information est exacte, les essais faits à ce jour ont donné des résultats tout à fait concluants et le service technique de l'aéronautique ne tarderait pas à envisager l'utilisation de l'essence Ferrier pour les appareils desservant quelques grandes lignes commerciales.

Voici les caractéristiques essentielles du carburant de sécurité:

Il n'est pas, comme la benzine, volatil; ce n'est donc pas un gaz qui se forme dans le cylindre — et un gaz particulièrement inflammable — sous l'influence calorique de l'étincelle, mais un « corps » produit par la compression extrême du piston. L'effet n'est donc pas identique, mais supérieur, du point de vue économique, que celui obtenu avec l'essence ordinaire. Le carburant de sécurité coûte moins cher que la ben-

zine; sa consommation donne une économie de 30%, c'est dire, en d'autres termes, qu'un moteur qui brûle 80 litres de benzine aux 100 kilomètres, se contente environ de 60 litres de carburant Ferrier. Quant au rendement pratique, il est le même.

Etant donné ces considérations, il est évident que cette invention, si sa valeur se confirme, ne doit pas laisser notre aviation militaire indifférente, car en temps de guerre, où les risques d'incendie seront très grands, ce carburant de sécurité deviendra indispensable à toute unité d'aviation désireuse d'assurer à ses pilotes le maximum de protection.

\* \* \*

Le Tribunal Militaire de la 1<sup>e</sup> Division a eu à s'occuper dernièrement d'une affaire de falsification de feuilles de stand. Les faits reprochés aux inculpés, qui sont au nombre de sept (une paille!), soit deux secrétaires et cinq tireurs, se sont passés au sein de la Société des armes de guerre d'Echallens, lors des exercices de tirs obligatoires.

Hélas, ce n'est ni la première fois, ni la dernière que des tricheries semblables sont découvertes et il serait bon qu'une fois pour toutes, les sociétés de tir n'engagent plus comme secrétaires des jeunes-gens âgés de moins de vingt ans, comme ce fut le cas à Echallens, les deux secrétaires fautifs ayant respectivement 14 ans et demi et 16 ans.

Il est évident qu'à cet âge, on ne se rend pas bien compte de la gravité de l'acte que l'on commet en falsifiant un résultat de tir dans le but d'éviter à de mauvais tireurs la corvée d'une séance d'entraînement pour « restés »; mais néanmoins la faute est là, avec toutes ses conséquences et c'est la société de tir qui en est la première responsable.

Quant aux tireurs assez peu honnêtes pour inciter les secrétaires à fausser leurs résultats, leur conduite témoigne d'une singulière mentalité et d'une bien curieuse conception des devoirs du soldat.

Ils furent punis, selon la gravité des faits relevés contre eux, de 5 à 15 jours d'arrêts simples et de rigueur.

Que cet exemple serve de leçon à ceux — et ils sont trop nombreux, malheureusement — qui ont profité et qui profitent encore de la complaisance de secrétaires peu scrupuleux.

\* \* \*

Messieurs les communistes de Bâle ne sont pas contents parce que certaines classes scolaires ont assisté au défilé de la 4<sup>e</sup> division! Telle est l'ahurissante nouvelle qui nous parvient de cette ville.

Que les illustres rejetons de nos communistes aient souffert à la vue d'autant de soldats, cela, nous le comprenons aisément, mais ce qui dépasse notre entendement c'est que le parti de leurs non moins illustres pères en ait fait le sujet d'une interpellation au Conseil d'Etat.

Faut-il en rire? Nous croyons que c'est le seul parti à prendre, tout en conseillant aux communistes bâlois de ne pas envoyer leurs enfants à l'école quand une troupe défilera dans les environs.

\* \* \*

S'il est parmi les patriotes de l'heure actuelle un homme qui a droit à l'estime toute particulière du peuple de Genève, c'est sans contredit le colonel Grosselin, ancien commandant de la 1<sup>e</sup> Division.

En effet, après une carrière militaire à laquelle il a donné pendant de longues années le meilleur de ses forces, le colonel Grosselin n'a pas craint de se lancer au plus fort de la mêlée en acceptant que sa candidature soit portée au Conseil d'Etat de Genève par l'Union des sociétés patriotiques.

C'est là un très beau geste dont bien peu de citoyens auraient été capables.

Avec joie nous avons appris le résultat de son élection, avec respect nous lui souhaitons de ne trouver que des satisfactions dans sa nouvelle activité!

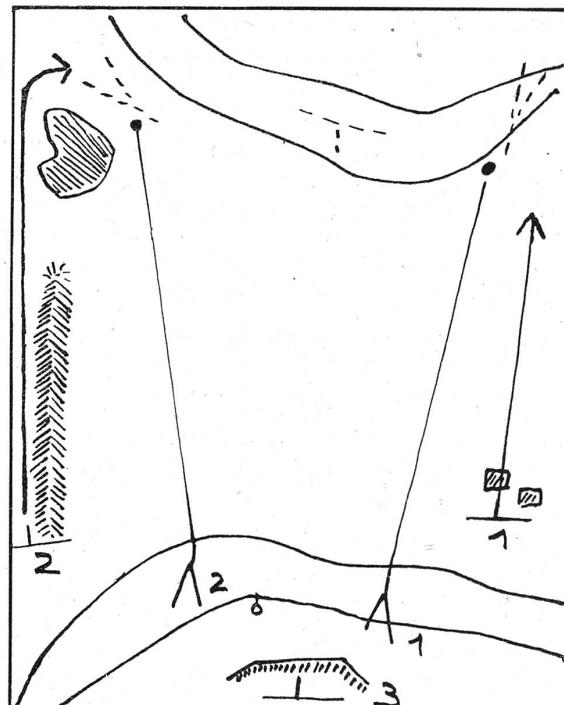
## Kleine taktische Aufgaben für Unteroffiziere der Infanterie.

### Aufgabe 2. Verwendung als Reservegruppe im Angriff.

**Lage** (s. Skizze): Unser Zug eingerahmt, ist bis auf zirka 600 m an den Feind herangekommen. Im Kampfe stehen Füs.-Gruppe 1 und 2 und beide Lmg.-Gruppen.

Die 3. Füs.-Gruppe in Deckung, in dem kleinen Steinbruch hinter der Höhe.

In dieser Lage beobachtet der Gr.-F. 3, wie die Füs.-Gr. 2 links gegen ein feindliches Mg. umfassend vorgeht.



### Aufgaben:

- Feind
  - Eig. Tr.
  - Feuer
  - Angriff
3. Schilderung der Durchführung.
  2. Entschluß (Plan) des Gr.-F. 3.
  1. Beurteilung der Lage.

1. Rang: Hufschmied-Gefr. Reithaar Armin, F.-Art.-Pk. Kp. 17, Erlenbach-Zürich, Mitglied des Artillerievereins Zürich:

1. Beurteilung der Lage: Wie ich den Umfassungsversuch der 2. Füs.-Gr. auf das linke feindl. Mg. bemerkt habe, wende ich meine Beobachtung sofort unserer 1. Füs.-Gr. zu und konstatiere, daß dieselbe in ihrem Angriff noch keine großen Fortschritte gemacht hat.

Meinen Blick nun wieder dem Feinde zugewandt, entdecke ich zwischen den beiden Mg. eine Schützen-Gr., die nun unserer Füs.-Gr. zum Verhängnis werden kann, wenn sie deren Absicht rechtzeitig entdeckt. Das kleine Waldstück wird allerdings der vorrückenden Gruppe ziemlich lange Deckung bieten und wenn sie dann entsprechend rasch handeln kann, den Versuch doch noch erfolgreich gestalten.

2. Entschluß: Auf alle Fälle will ich nun die feindl. Schützengr. im Auge behalten, insbesondere, da nicht beide Gruppen gleichzeitig in die Stellung einbrechen, muß ich die Füs.-Gr. 2 nach Kräften unterstützen.

3. Schilderung der Durchführung: Ich gewähre unserer 2. Gr. Unterstützung durch einen kräftigen Feuerüberfall, der mehr eine moralische als treffsichere Wirkung (Distanz 600 m) auf die feindl. Schützengr. auswirken soll; sobald der Feind Anstalten trifft, gegen unsere Gr. vorzugehen. Zu diesem Zwecke lasse ich meine Gruppe am oberen Rand des Steinbruches mit folgender Zielbezeichnung: « Die feindl. Schützengruppe am Hang, Visier 600 », in Stellung gehen, um dann plötzlich im gegebenen Moment losfeuern und nachher sofort wieder in die Deckung zurück zu können, während ich weiter beobachte.

Anmerkung des beurteilenden Offiziers: Ihre Lösung entspricht ganz der takt. Lage. Die Res.-Gr. darf erst mit Feuern aufhören, wenn die Füs.-Gr. 2 auf Sturmentfernung herangekommen ist und zum Sturm losbricht.

Gute und brauchbare Lösungen sandten weiter ein:  
Wachtm. Schnetzer, Hans, Geb.-I.-Kp. II/76, Rorschach, Mitglied des U.O.V. Rorschach.

Feldw. Schori, Otto, III/83, Bühler, Mitglied des U.O.V. Alpstein.

Korp. Willimann, Viktor, Flieg.-Kp. 12, Luzern, Mitglied des U.O.V. Luzern.

Korp. Zweifel, Heinrich, III/85, Glarus, Mitglied des U.O.V. Glarus.

Lmg.-Korp. Calderari, Viktor, II/92, in Zürich 4.